



Compte rendu de la Formation spécialisée du 01 juin 2023

Quorum atteint, début de la réunion à 13h35

Déclaration liminaire de la CGT

1) Approbation du PV du 27 mars 2023

Pas de commentaire particulier sur ce PV, cette réunion ayant été boycottée par la plupart des représentants syndicaux.

Solidaires Finances Publiques n'a pas pris part au vote vu qu'aucun élu était présent

La CGT s'est abstenue.

CFDT : vote Pour

2) Budget prévisionnel de la formation spécialisée

Solidaires Finances Publiques est revenu sur le montant du budget fixé pour 2023 à 36 611 € et a souhaité connaître les modalités de calcul.

La direction nous a répondu que le montant est fixé par le secrétariat général, la méthode de calcul est 126 € par agent, il semblerait que le nombre d'agent pris comme base corresponde à l'effectif N-2.

Ce calcul conduirait à un budget de plus de 40000 € mais 9% de la somme est mis en réserve par le SG.

Les dépenses proposées portent sur :

- Ateliers de sophrologie et conférences
- Souris ergonomiques centrales, verticales gauchère et droitère
- Fauteuil ergonomique
- Sac de transport pour PC portables
- Tapis de souris avec gel

La plupart de ces éléments concernent des prescriptions du médecin de prévention (MP) pour des aménagements de postes. Certains de ces articles comme les sacs et les souris ont été commandés en suppléments pour constituer un stock d'avance dont le MP pourra disposer selon les besoins d'aménagement de poste ultérieur.

Par ailleurs, une réserve de 5000 € est également prévue pour les besoins du MP en matière d'aménagement de poste pour l'année 2023.

En accord avec l'assistant de prévention, certaines dépenses tel que des tapis ergonomiques ont été discutés, ne disposant pas des devis lors de la réunion, un accord de principe a été donné sous réserve que les devis soient transmis aux organisations syndicales dès qu'ils seront prêts.

Solidaires Finances Publiques a souhaité s'assurer que plusieurs points étaient à jour :

- Il n'y a plus de dépenses d'aménagement de postes en attente,
- Les dépenses prévues dans le DUERP / PAP sont également à jour
- Le suivi des formations et signalétiques incendies est fait par la direction, le problème principal étant le manque de candidats pour certaines formations tel que guides files / serres files, etc.

Les besoins issus des recensements faits auprès des services lors de la récente consultation DUERP seront abordés lors d'un groupe de travail particulier.

L'achat de 10 bureaux assis – debout a été acté, ils seront déployés dans les BNIC pour test pour les agents. La participation à l'achat par le budget de la FS ne porte que sur ces 10 tables, il a été convenu que les achats ultérieurs seront pris en charge par la direction.

La direction nous a confirmé que les dépenses d'équipements de protection individuelle (EPI) relèvent bien du budget de la direction.

Solidaires Finances publiques a évoqué les besoins de sifflets ultrasons pour les personnels de BNIC, l'Assistant de Prévention nous a confirmé que ces achats relevaient des crédits fournitures des services locaux, la référence Décathlon a été intégrée dans la liste des fournitures que les chefs de services peuvent acheter avec la carte de crédit dont ils disposent.

Les dépenses proposées ont été mises au vote :

L'ensemble des représentants a voté POUR

Sous réserve que les devis manquants soient communiqués aux élus et soient conformes aux accords de principe qui ont été donnés lors de la séance du jour.

3) Formation

Le financement des formations relève d'un budget régional.

2 Formations préventions routières ont été proposées pour Toulouse et Nantes

L'ensemble des représentants a voté POUR

Solidaires Finances Publiques a souhaité faire le point sur les besoins de formations PSC1/SST et risque canin, un recensement est en cours par la direction, une problématique demeure sur le nombre de candidats pour que ces stages soient organisés en local.

4) Conditions de reprises des agents vulnérables COVID

Un point de situation a été fait par la direction, il y avait 1 agent en ASA COVID, 1 agent en télétravail à temps plein et 3 agents en télétravail en temps partiel.

Les conditions de retour dans les services sont vues par les services RH en lien avec le médecin de prévention, tous les aménagements de postes sont en cours.

5) Présentation des fiches de signalements

Pas de nouvelle fiche depuis la précédente réunion

6) Présentation du registre SST

Pas de nouvelle fiche depuis la précédente réunion

7) Présentation des accidents de service

Pas de nouvelle fiche depuis la précédente réunion

8) Rénovation du restaurant administratif du SDNC

Un dernier point d'étape a été fait par la direction, les travaux doivent être livrés mardi 6 juin, le mobilier devrait être installé le même jour, les plantes installées mercredi 7 juin et la paroi vitrée devrait être installée jeudi 8 juin.

MRS revient dans les locaux lundi pour commencer le ménage.

La reprise du service de restauration devrait être effective mercredi 7.

La direction se félicite que le chantier ait respecté les délais prévus.

Des bornes WIFI seront installées courant juin pour la mise en place de la « cantine connectée »

Elles seront installées dans la salle et non dans le couloir, les études ayant été menées en lien avec la MP. Le niveau d'émission des bornes relativement faibles n'ayant pas d'impact sur les conditions de travail des agents.

Les conditions d'utilisation de la cantine en dehors des heures de repas feront l'objet d'un affichage spécifique. Une prestation de ménage supplémentaire sera assurée sur le site permettant d'effectuer un nettoyage des tables avant l'ouverture de la cantine vers 10h30 et après le service à 14h30.

Solidaires Finances Publiques a souhaité revenir sur les péripéties qui ont marqué ce dossier. Si la rénovation de la cantine n'est pas un sujet et était évidemment nécessaire ; la mise en place d'un moyen de connexion permettant de faire de la cantine un espace de travail est un tout autre problème.

Ce détournement des locaux de restauration et de détente pour en faire un espace de travail en dehors des heures de repas a été rendu possible par une circulaire récente du 1^{er} ministre.

Solidaires Finances Publiques a émis de fortes réserves sur l'application de cette circulaire qui remet en cause un décret mentionné par l'ISST interdisant l'usage des locaux tels que les cantines à d'autres fins que la restauration. Cette remise en cause de la hiérarchie des normes n'est pas acceptable, mais d'après M le directeur, la DG le fait, alors pourquoi pas le SDNC ! ?

9) Questions diverses de Solidaires Finances Publiques

- Point sur les travaux d'Amiens :

Le calendrier a été retardé, entre chantier ralenti et difficultés avec l'INSEE, les locaux du 1^{er} étage pour le SAPF devraient être prêts pour fin Août, les locaux pour la BNIC ne seront disponibles que pour mi voire fin septembre. Sous réserve qu'il n'y ait pas de nouveau retard.

La problématique des places de parking a été également évoquée, la direction est toujours en discussion avec la préfecture sur ce sujet, le but étant de récupérer les places des services de police qui sont censés déménager. Mais le sujet reste épineux selon M. le Directeur.

- Prise en charge des frais de formations de stagiaires en stage pratique probatoire.

Les stagiaires nouvellement en postes dans les SAPF sont amenés à faire de nombreux déplacements pour suivre des stages en dehors de leur résidence administrative, la prise en charge des frais de logement et restauration n'est pas assurée par la direction vu qu'ils perçoivent une indemnité de stage jusqu'à la titularisation. Cependant les frais engagés dépassent largement la somme allouée, Solidaires Finances Publiques a demandé à ce qu'une aide soit apportée à ces agents par la direction, il nous a été répondu que le SDNC ne pouvait rien faire de plus, la gestion des stagiaires relevant exclusivement de l'ENFIP et elle est particulièrement obtus sur ce point.

- Télétravail et coworking

Solidaires Finances publiques est revenu sur le sujet des conventions de télétravail et la possibilité d'avoir des conventions de 3j par semaine, tel que le prévoient les textes, M le directeur ne souhaite pas généraliser les conventions à 3 jours, mais il n'est pas fermé à des aménagements au cas par cas.

Des aménagements étant déjà possible lorsque c'est préconisé par le médecin de prévention.

Fin de séance à 16h